



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Prévention et Actions en Région Nouvelle-Aquitaine (PREVA'NA) : "Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire de bonne santé"

Publics concernés

- #Association
- #Collectivité territoriale
- #Entreprise
- #Établissement public
- #Laboratoire de recherche
- #Université, Enseignement supérieur, Recherche

Domaines secondaires

- [#Santé](#)
- [#Innovation](#)
- [#Recherche](#)

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI), Prévention et Actions en Région Nouvelle-Aquitaine (PREVA'NA) 2024-2028, vise à soutenir des actions structurantes en matière de prévention et de promotion de la santé, en misant sur l'activité physique, en s'adressant principalement aux jeunes (16-25 ans).

Objectif

Priorité 1 : Développer des actions structurantes et innovantes en matière de prévention et de promotion de la santé misant sur l'activité physique :

- En soutenant des structures régionales et des opérateurs professionnels identifiés comme chefs de file dans la mise en place d'actions préventives structurantes sur les enjeux de l'activité physique des jeunes.
- En favorisant l'émergence de projets structurants locaux

Priorité 2 : « Tu bouges t'es bien ! » (TBTB) :

Faciliter l'accès des jeunes à l'activité physique, en ciblant les plus éloignés de la pratique afin de diminuer leur sédentarité.

Calendrier

Vous pouvez déposer un dossier complet de demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine à partir du 1er janvier 2024 **et jusqu'au 31 mars 2027**.

La demande est à présenter uniquement sur le formulaire intitulé « Appel à Manifestation PREVA'NA 2024-2028 ».

Chaque dossier reçu fera l'objet d'un accusé réception par mail.

Bénéficiaire

Les candidats peuvent être les structures suivantes, implantées dans le territoire régional :

- Les établissements scolaires et notamment les lycées publics et privés, les lycées professionnels et les lycées agricoles.
- L'Association Régionale des Missions Locales (ARML) et les missions locales.
- Les CFA.
- Les Maisons Familiales et Rurales.
- Etablissements de santé publics et privés.
- Les Associations.
- Les Collectivités.

Les Organismes de formation ne sont pas concernés.

1 seul projet éligible par structure.

Montant

La Région Nouvelle-Aquitaine interviendra sur les dépenses éligibles pendant 2 ans maximum à hauteur de :

Priorité 1 :

- 30% maximum pour les projets à dimension régionale.
- 20% maximum pour des projets structurants locaux.

Priorité 2 :

- 60% maximum pour les projets situés dans les territoires les plus éloignés dans une démarche de réduction des inégalités.

Critères de sélection

Les projets proposés devront obligatoirement :

- Cibler les jeunes et notamment les lycéens, les apprentis et les jeunes suivis en Mission Locale dans leur milieu de vie, leur entourage et/ou leur environnement.
- Proposer des actions adaptées, c'est-à-dire stimulantes, amusantes basées sur la notion de plaisir, de collectif et de solidarité.
- Mettre en place des actions concernant l'activité physique où les jeunes ont « droit au chapitre » dans un processus d'émancipation par lequel le pouvoir est donné à un individu, pour faire face à des événements (choix, autonomie dans

les pratiques, etc.).

- Privilégier des projets non compétitifs.
- Proposer une fiche de pratiques coordonnées permettant la reproduction et/ou l'essaimage des actions sur d'autres territoires de la région.
- Mettre en place un volet évaluatif tout au long du projet.

Comment faire ma demande ?

Il est conseillé au porteur de projet de prendre contact avec l'équipe en charge de ce dispositif pour vérifier en amont l'éligibilité du projet : **contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr**

Le dossier de candidature est à télécharger et à renvoyer complété par mail à l'adresse suivante :

contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr